



## VIE COMMUNALE N° 4 - INFORMATIONS OCTOBRE 2020



### SECURITE

**Sirène** : pour tester son bon fonctionnement, la sirène qui se trouve sur le toit de la mairie sera régulièrement actionnée tous les 1ers mercredis du mois à midi, à partir du mois de novembre.

**Sécurité routière** : le conseil municipal a décidé de procéder à une phase « test » d'aménagement de chicanes, matérialisées dans un premier temps par des plots, sur une portion de la route de Heidolsheim. Par ailleurs, la comcom a validé l'achat et l'installation d'un nouveau radar pédagogique à l'entrée du village, en venant d'Elsenheim.

**Périphérique agricole** : en cette période de récolte de maïs, nous profitons de l'occasion pour rappeler que les engins agricoles sont prioritaires sur les chemins. Pour la sécurité de tous, il est vivement recommandé aux véhicules privés de ne pas emprunter ces chemins et aux promeneurs de rester prudents en se mettant sur les bas-côtés à la vue d'un tracteur attelé d'une remorque chargée.

**Brûlage à l'air libre des déchets** : cette pratique est interdite que ce soit pour les déchets verts ou tout autre déchet. En effet, au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants dont des particules qui véhiculent des composés cancérigènes.



Le saviez-vous ?

- Brûler 50 kg de végétaux = 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchèterie
- Une contravention de 450 € peut être dressée (article 131-13 du nouveau code pénal)

### CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

**Pas de dépôt sauvage de déchets verts en forêt** : jeter ses déchets verts en forêt est strictement interdit et passible d'une amende de 1500 €. Contrairement aux idées reçues, les résidus issus d'activités de jardinage et d'entretien des espaces verts ne sont pas bienvenus en forêt. En réalité ce geste dégrade les milieux forestiers de plusieurs manières : les déchets favorisent le développement de plantes envahissantes menaçant ainsi la biodiversité forestière. Ils peuvent asphyxier les sols ou modifier leur fonctionnement chimique. Ceci a pour effet de fragiliser l'équilibre de l'écosystème forestier dans son ensemble.

#### LES SOLUTIONS :

BROYAGE  
COMPOSTAGE  
PAILLAGE



## BON A SAVOIR

**Redevance ordures ménagères** : elle dépend en partie du nombre de levées du bac gris. Les factures d'acomptes qui arrivent en ce moment dans les foyers couvrent la 1<sup>ère</sup> moitié de l'abonnement aux services de collecte et de traitement des déchets. Leur montant est identique à celui de 2019. En février 2021, les usagers recevront la facture de solde qui comprendra la 2<sup>ème</sup> moitié de l'abonnement ainsi que les éventuelles levées supplémentaires (au-delà de 37 levées/an).

**Collecte des bacs** : seuls les bacs dont la poignée est tournée vers la voie publique seront levés.

**Déversoir d'orage rue des Blés** : suite à des problèmes récurrents signalés par les municipalités successives, cette installation a enfin fait l'objet de travaux d'amélioration par le SDEA avec en particulier le remplacement de la tuyauterie de la station pour limiter les risques de fuites, l'équipement de la surverse du déversoir par une paroi siphonée et d'un dégrilleur pour retenir les rejets éventuels de résidus flottants (dont les lingettes). Cela devrait résoudre rapidement les situations les plus problématiques ainsi que les odeurs dans le secteur. Cet hiver, nous procéderons à un profilage du fossé pour réaliser les mises à niveau nécessaires pour le bon écoulement des eaux vers le milieu récepteur.

## INFOS ASSOCIATIONS

### VENTE DE FROMAGES DU JURA PAR L'APEO

Commandes au plus tard pour le  
**16 octobre. Bulletin en annexe.**

#### DON DU SANG

**Vendredi 09 octobre de 17 h à  
20 h à la salle communale**

La transfusion sanguine reste indispensable pour sauver la vie de certains malades et blessés. Les réserves sont faibles alors n'hésitez pas, **DONNEZ !** (à partir de 18 ans)

#### ESPACE ENFANTS GRAND RIED

Lieu de rencontre pour tous : parents/enfants, futurs parents, assistants maternels etc... Découvrez les activités de l'association basée à Sundhouse sur [www.espace-enfants-grand-ried.fr](http://www.espace-enfants-grand-ried.fr)

Comme les années précédentes, l'Association des Parents d'Elèves d'Ohnenheim propose une **VENTE DE CHOCOLATS DE NOËL**.

Cette année, la proposition est étendue à tous les habitants du village. Cette vente, organisée en partenariat avec la chocolaterie Stoffel, permettra à l'APEO de ramener entre 15 et 20% du total des ventes aux enfants des écoles maternelle et primaire. C'est l'occasion de faire ses achats de chocolats sans avoir à se déplacer ! Les tarifs sont identiques à ceux en chocolaterie.

N'hésitez pas à récupérer un catalogue et un bon de commande, soit à la mairie, soit à l'épicerie Ohna's gschaft.

Les bons de commandes seront à déposer AVEC LE REGLEMENT chez  
**MEYER Stéphanie/FEHRENBACH Marc (membres APEO)**  
14 rue de Bergheim  
**au plus tard le 02 novembre 2020**  
(*chèque à l'ordre de Chocolaterie Daniel Stoffel SA*).

Merci de remplir le deuxième feuillet également (qui n'est qu'une copie de la page adjacente, que nous conserverons).

En raison de la situation sanitaire actuelle, les chèques ne seront encaissés qu'à la livraison des commandes fin novembre.

Les chocolats seront à récupérer au premier étage de l'école maternelle avant la Saint Nicolas. Un mot vous sera glissé dans la boîte aux lettres pour vous prévenir de la date exacte.

Merci d'avance pour votre soutien.



L'équipe de l'APEO

## INFOS PRATIQUES

Afin de rendre les démarches en ligne accessibles à tous, l'Etat a mis en place le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> Ce portail en ligne permet de demander une nouvelle carte grise, de réaliser un changement d'adresse sur votre certificat d'immatriculation ou demander la fabrication d'un duplicata en cas de vol ou perte ou détérioration. Pour ceux qui n'ont pas ou ne sont pas à l'aise avec internet, il est également possible de faire confiance à un garagiste agréé par la préfecture pour réaliser ces démarches en ligne.

**Numéros utiles** : Urgences : SAMU 15 / permanence des soins - médecin de garde 116 117 ou 03 69 55 33 33 / pompiers 18 ou 112 / gendarmerie 17 ou 03 88 58 29 80 / Mairie : 03 88 74 93 00